

PROCES – VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 5 MARS 2024

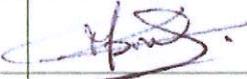
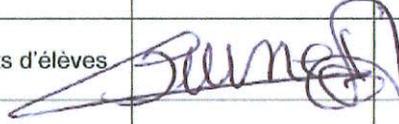
Collège Jean Jaurès
Rue des plantes – GENCAY

Année scolaire : 2023-2024
Numéro de séance : 03
1ère convocation (oui/non) : OUI
2ème convocation (oui/non) :
(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président : Monsieur VINCENT Erick, Principal
Secrétaire de séance : PALEZIS Anne, Gestionnaire
Quorum (13) : 13
Nombre de présents : 18

Ordre du jour :

- 1 : Adoption de l'ordre du jour
- 2 : Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 04/12/2023
- 3 : DHG rentrée 2024 TRM
- 4 : Délégation de signature donnée par le chef d'établissement
- 5 : Contrats et conventions
- 6 : Questions diverses

MEMBRES DE DROIT TITULAIRES	QUALITES	SIGNATURES	MEMBRES SUPPLEANTS	QUALITES	SIGNATURES
M VINCENT Erick	Principal				
Mme ROY Angélique	Principale Adjointe				
Mme HERAULT Laurence	CPE	Excusée			
Mme PALEZIS Anne	Adjointe Gestionnaire				
M. BOCK François	Conseiller Départemental				
Mme DESROSES Marie-Renée	Conseiller Départemental	Excusée			
M LAFRECHOUX Joël	1 ^{er} Adjoint Maire Gençay	Excusé			
Mme FRAUDEAU Mary	Personnalité qualifiée				
Mme BANNIER Mélanie	Enseignante		M BRUNNER Cédric	Enseignant	
Mme MORIN Christine	Enseignante		Mme BERAULT So Phy	Enseignante	
M AMBLAT Jérôme	Enseignant		M WZIETEK Alexandre	Enseignant	
Mme BERTRAND Isabelle	Enseignante AESH		M ESCOBAR Jérémy	Enseignant	
M FUMEAU Laurent	Enseignant		Mme SABOURIN Aurélie	Enseignante	
M MAGUIN Nicolas	Enseignant				
Mme FUMERON Anne	Cheffe	Excusée	M FARINEAU Loïc	Agent	
Mme PAILLET Sophie	Secrétaire		Mme LAPEYRIE Cécilia	Infirmière	
Mme HUBE Virginie	Parents d'élèves		Mme GUILLOTEAU Anne	Parents d'élèves	
Mme BRUNET Aurélie	Parents d'élèves		Mme FAVREAU Kelly	Parents d'élèves	
Mme SABOURIN <i>Nagalie</i>	Parents d'élèves				
Mme FLAGOLLET Marie	Parents d'élèves				
Mme ARTUS Johanna	Parents d'élèves	Excusée			
Mme BAJAVON Sandrine	Parents d'élèves				
FAYE Méline	Déléguée Élève		BONNEAU COTTENEC Esteban	Délégué Élève	
PEQUIN Léo	Délégué Élève		TABARIN Ninon	Déléguée Élève	
INVITÉ					

Excusés : Mme Desroses, Mme Hérault, Mme Fumeron, Mme Artus, M Guillemet, M Lafrechoux

Madame Anne Palezis est désignée secrétaire de séance.

Le quorum est atteint, la séance débute à 18h.

1 : Adoption de l'ordre du jour :

Vote : 17 pour

2 : Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 4 décembre 2023 :

Vote : 17 pour

3 : DHG Rentre 2024 TRM

Monsieur Vincent remercie les collègues enseignants qui ont travaillé sur la proposition de la répartition de la DHG. Il précise que les échanges avec l'équipe enseignante ont été constructifs.

Il souligne que le vote est sur la répartition et non sur la dotation de la DHG.

Monsieur Vincent donne la parole à Mme BANNIER, qui au nom des représentants des personnels enseignants, souhaite faire lecture d'une motion « le choc des savoirs » au vue des groupes de niveaux en 6^{ème} 5^{ème} pour la rentrée 2024 (voir pièce jointe).

Monsieur Vincent précise que pour l'instant les textes officiels ne sont pas encore sortis.

Madame Bannier, enseignante, regrette que l'heure de technologie en 6^{ème} soit perdue : heure enlevée à la rentrée 2023 pour du soutien personnalisé qui disparaît avec les groupes de niveau.

Sans question des membres du CA, Monsieur VINCENT explique la répartition de la DHG pour le collège Jean JAURES (voir pièces jointes) : des groupes de niveau en 6^{ème} 5^{ème} en mathématiques et français. Les groupes de sciences ont été maintenus, en langue il n'y aura pas de groupe pour le niveau 4^{ème}.

En 6^{ème} : 5 classes. En français et mathématiques, il est décidé 2 classes 3 groupes de besoins et 3 classes 3 groupes de besoins.

En 5^{ème} : 4 classes divisées en 5 groupes de besoins pour le français et 2 classes 3 groupes de besoins deux fois pour les mathématiques.

Vote : 13 pour 0 contre 4 abstentions

4 : Délégation de signature donnée par le chef d'établissement (document annexe)

Monsieur Vincent donne délégation de signature à Mme Palezis, gestionnaire, dans le cadre de l'utilisation de l'application OPALÉ pour les engagements juridiques pour les services SRH, ALO et AP.

5 : Contrats et conventions

Mme Palezis présente la convention d'adhésion aux groupements de commandes coordonnés par le lycée Victor Hugo

Vote : 17 pour

Mme Palezis présente la convention de mutualisation inter-établissements de la Vienne.

Vote : 17 pour

6 : Questions diverses :

Monsieur Vincent précise qu'il n'y a pas de questions diverses. Il informe les membres du CA, que le Conseil Départemental va procéder aux travaux concernant les salles de « langues » (20/21/25/26). Dans un premier temps, aux vacances d'été, une entreprise interviendra pour le désamiantage du plafond. A la suite, seront prévus des travaux de réfection du sol ainsi que d'insonorisation, peinture etc.

Au vu des contraintes d'occupation des salles, les travaux pourront se finaliser aux vacances de la Toussaint.

Monsieur BOCK, Conseiller départemental, précise que le désamiantage engendre des procédures spécifiques qui demandent du temps.

Monsieur Vincent remercie le Conseil Départemental, en précisant que ces travaux vont améliorer les conditions de travail des enseignants, du personnel d'entretien et des élèves.

Monsieur Vincent clôture la séance en remerciant tous les membres présents.

La séance est levée à 19h15.

Le secrétaire de séance
Anne PALEZIS



Le Président du CA
Erick VINCENT



Les personnels enseignants du collège Jean Jaurès de Gençay s'indignent des annonces du plan « Choc des savoirs » du ministère qui dessinent une École de l'assignation sociale et tendent à transformer le métier de professeur·e de son enseignement en technicien·ne d'application. Par ailleurs, l'organisation matérielle de regroupements de niveaux va induire des contraintes telles sur tous les emplois du temps que les conditions d'étude pour les élèves et de travail pour les professeur·es s'en trouveront encore dégradées. Les personnels d'enseignement et d'éducation du collège Jean Jaurès de Gençay s'opposent fermement à ce projet. Nous nous savons soutenu·es par les parents et représentants d'élèves, soutien fondamental et indispensable afin de nous faire entendre. Le tableau de répartition des moyens applique une organisation structurelle contestable dans le fond mais aussi dans la forme. En effet aucun texte officiel entérinant les annonces ministérielles n'a, à ce jour, été publié. Nous refusons de valider par notre vote un TMRD (tableau de répartition des moyens par discipline) non réglementaire ! C'est la deuxième année consécutive que le ministère place les personnels de l'Éducation nationale et les usager·es dans le flou et potentiellement dans l'illégalité au moment où commence la tâche ô combien sérieuse et importante de préparer la rentrée suivante ; c'est inadmissible !

Ces annonces sont pour nous inacceptables car :

- la mise en place de groupes de niveau sur la totalité des horaires de français et de mathématiques en Sixième et en Cinquième à la rentrée 2024 (puis en Quatrième et en Troisième à la rentrée 2025) à partir des résultats des évaluations nationales induirait un déterminisme scolaire des élèves, et ce dès la Sixième. La recherche démontre que les classes de niveaux ont des effets catastrophiques.
- les élèves les « plus en difficulté », pourraient se voir retirer des heures de certaines disciplines comme la LVB (2e langue vivante), ce qui les conduirait automatiquement vers une orientation précoce notamment vers l'apprentissage, hors statut scolaire.
- L'éclatement du groupe classe dès la Sixième participerait à casser le collectif de travail et produirait sur de très jeunes enfants les effets délétères que l'on observe déjà au lycée.

C'est une marche arrière d'au moins 50 ans, une régression vers les balbutiements du collège unique, avant que l'État ne porte le principe d'une même ambition pour l'ensemble des collégien·nes.

→ Le tri scolaire des élèves, et donc le tri social car les statistiques montrent que ces deux dimensions sont corrélées, commencera dès la Sixième avec des regroupements de niveau. Il se poursuivra dès la Cinquième avec la découverte des métiers notamment pour préparer les élèves les plus fragiles à se projeter dans le monde du travail. Il se terminera avec l'examen du DNB, désormais érigé en barrage pour le passage en Seconde et l'année suivante dans une classe prépa-lycée qui risque de devenir un sas avant l'apprentissage pré-bac, hors statut scolaire, avec contrat de travail. Cela revient à acter le collège comme lieu de la fin de la scolarité obligatoire. L'orientation est un travail au long cours et ne peut dépendre du premier examen de leur scolarité passé par les élèves.

→ Attaquer la liberté pédagogique des professeur·es en imposant des méthodes et des pratiques (plans mathématiques et français), des manuels certifiés, des applications utilisant l'intelligence artificielle censées être plus performantes que les enseignant·es, c'est mépriser la profession et la reléguer elle aussi au rang d'exécutant·es.

→ Annoncer une refonte simultanée des programmes en Cinquième, Quatrième et Troisième à la rentrée 2026 est une énième marque d'un profond mépris pour les professeur·es. Les enseignant·es feraient face à une charge de travail déraisonnable, aux dépens de leurs autres missions et de leur santé.

Nous n'acceptons pas de laisser des tests stéréotypés définir le parcours scolaire de chaque élève dès la Sixième car la prétendue flexibilité du dispositif serait forcément marginale. Nous défendons un autre collège, un collège qui aurait les moyens de faire réussir toutes et tous les élèves, étudiant ensemble pour apprendre à faire société afin de réduire les déterminismes sociaux et scolaires. Nous nous opposons au projet du ministère d'un collège qui trie et sépare les élèves en son sein, qui réduit à néant toute tentative d'École inclusive.

Par ailleurs, le Président E. Macron annonce d'autres modifications qui ne sont actées ni par des textes réglementaires, ni même par les dotations horaires réceptionnées dans les établissements. Un nouvel enseignement obligatoire de théâtre deviendrait, selon ses propos, « un passage obligé » et « l'histoire de l'art retrouverait sa place au collège et au lycée », dès la rentrée prochaine.

S'il s'agit de nouveaux enseignements, ils ne connaissent pour l'heure ni horaire réglementaire ni moyen pour leur mise en œuvre. Il serait inacceptable, comme certaines hypothèses l'envisagent, qu'ils puissent être installés à la place d'horaires disciplinaires obligatoires. Il ne saurait être question de supprimer l'obligation scolaire de l'éducation musicale, de la technologie et des arts plastiques, ni de diminuer les horaires actuels. D'autant que la technologie déjà supprimée l'an passé au profit du soutien et de l'approfondissement en mathématiques et en français, n'a pas été réintégrée.

De même, il ne pourrait être question que n'importe quel.le volontaire puisse mener un enseignement d'éducation civique et moral alors que les professeur.es d'histoire-géographie sont les seul.es formé.es à l'ensemble des questions qu'elle recouvre. L'appellation « instruction civique » utilisée par le président est une appellation réactionnaire qui montre qu'il ne s'agirait pas de former les élèves à devenir des citoyen.nes émancipé.es.

Les personnels d'enseignement et d'éducation
du collège Jean Jaurès de Gençay

DHG 2024 - Collège Jean JAURES Gençay

Répartition des heures par division		6ème	5ème	4ème	3ème	
		119	108	92	123	442
	Division	5	4	4	Division	18
français	4,5	22,5	18	4,5	4	78,5
latin - grec		0	2		2	8
maths	4,5	22,5	14	3,5	3,5	68
anglais LV1	4	20	12	3	3	59
allemand LV2	0	0	2,5	2,5	2,5	7,5
espagnol LV2	0	0	10	2,5	2,5	32,5
histoire géographie	3	15	12	3	3,5	56,5
SVT	1,5	7,5	6	1,5	1,5	27
physique chimie	1,5	7,5	6	1,5	1,5	27
technologie	0	0	6	1,5	1,5	19,5
arts plastiques	1	5	4	1	1	18
éducation musicale	1	5	4	1	1	18
EPS	4	20	12	3	3	59
groupes de niveaux	0	9	11,5	0	0	20,5
AP et DBT	0	5,5	4,5	0	0	24,5
	25	139,5	124,5	28,5	28,5	523,5

Divers labo

unss 3 IMP

chorale 9 6,25

ULIS 1

autres 21

Total 0

dotation 34

différence 559

1,5 HSE 54

Dotation 559

HP 511

HSA 48

Reliquat 1,5

	HP	Besoins UNSS	UNSS chorale labo	AP et DBT	Autres groupes de niveaux 6ème et 5ème	Besoins réels	Calcul HSA	HSA réelles	CSD	CSR
français (1 stagiaire)	82	78,5	0	5	9	92,5	10,5	6,0	0,0	4,5
latin	8	8	0			8	0,0	0,0	0,0	0,0
maths	72	68	0	5	11,5	84,5	12,5	12,5	0,0	0,0
anglais LV1	54	59	0			59	5,0	5,0	0,0	0,0
allemand LV2	0	7,5	0			7,5	7,5	0,0	0,0	7,5
espagnol LV2	18	32,5	0			32,5	14,5	2,0	0,0	12,5
histoire géographie	46,5	56,5	0			56,5	10,0	7,0	0,0	3,0
SVT	33	27	2	4,5		33,5	0,5	4,0	3,5	0,0
physique chimie	18	27	1	1,5		29,5	11,5	4,0	0,0	7,5
technologie	36	19,5	0	8,5		28	-8,0	0,0	8,0	0,0
arts plastiques	15	18	0			18	3,0	0,0	0,0	3,0
éducation musicale	18	18	1			19	1,0	1,0	0,0	0,0
EPS	60	59	9			68	8,0	5,0	0,0	3,0
ULIS	21	21	0			21	0,0	0,0	0,0	0,0
	481,5	499,5	13	24,5	20,5	557,5	76,0	46,5	11,5	41

TRM (tableau de répartition des moyens) collège

	Besoins	Apport	Ecart HSA
Reliquat	1,5		-1,5
ULIS	21	21	0
lettres classiques	18	18,0	0
lettres modernes	82,5	76,5	-6
allemand	7,5	7,5	0
anglais	59	54,0	-5
espagnol	32,5	30,5	-2
histoire géographie	56,5	49,5	-7
mathématiques	84,5	72,0	-12,5
technologie	28	28,0	0
SVT	33,5	29,5	-4
physique chimie	29,5	25,5	-4
éducation musicale	19	18,0	-1
arts plastiques	18	18,0	0
EPS	68	63,0	-5
	559,0	511,0	-48,0

23/24 27 23 24/25

élèves/classe

Disciplines	Professeurs		23/24					27			23		24/25		Total collège	Divers	HSA	Besoin	Remarques
	ORS	6ème (5)	5ème (4)	4ème (4)	3ème (5)	6ème (5)	5ème (4)	4ème (4)	3ème (5)	Total Collège	HSA	Besoin							
EPS	20	20	12	12	15	59	9h UNSS	68	5	BMP 3h									
	20	20	12	12	15	59	9h UNSS	68	5	BMP 3h									
	20	20	12	12	15	59	9h UNSS	68	5	BMP 3h									
Education Musicale	18	5	4	4	5	18	1h Chorale	19	1										
Arts Plastiques	15	5	4	4	5	18		18		BPM 3h									
Lettres Modernes Lettres Classiques	18																		
	18	22,5	18	18	20	18	8h Latin	100,5	6	BMP 4,5h									
	18	+4,5	+4,5		+5														
	18																		
	18																		
Histoire/Géo	18	15	12	12	17,5	56,5		56,5	7	BMP 3h									
	18	15	12	12	17,5	56,5		56,5	7	BMP 3h									
Anglais	10,5																		
	18	20	12	12	15	59		59	5										
	18	20	12	12	15	59		59	5										
Espagnol	18		10	10	12,5	32,5		32,5	2	BMP 12,5									
	12,5																		
	7,5		2,5	2,5	2,5	7,5	7h5 LV2	7,5		CSR 7,5 Vivonne									
Mathématiques	18																		
	18	22,5	14	14	17,5	68		84,5	12,5										
	18	+4,5	+7		+5														
	18																		
	18																		
Sciences Physiques	7,5	7,5	6	6	7,5	27	1h labo	32,5	4	CSR 7,5 Techno 3h									
	18	+1,5	+1,5		+1,5														
	15	7,5	6	6	7,5	27	1h labo 1h labo	33,5	4	CSD 3,5h									
S.V.T.	18	+1,5	+1,5		+1,5														
	18	7,5	6	6	7,5	19,5		25		CSD 7,5h Couché									
	10,5	2,5	+1,5		+1,5														
Techno	18					21		21											
	10,5																		
ULIS	21					410		557,5	46,5										
Total Collège																			

CSR Complément de Service Reçu d'un titulaire de poste

CSD Complément de Service Donné d'un titulaire de poste

BMP Bloc à Moyen Paratagé d'un TZR ou contractuel

Rouge : horaire pris sur la marge de manœuvre

Projets	1,5	1,5
Total	559	48
Dotation	559	dont 48HSA